Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 70/1979 (1979)

Artikel: Coordination interuniversitaire
Autor: Boss-Ormond, M.-C.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-116890

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Coordination interuniversitaire

L'activité des organes chargés de la coordination interuniversitaire romande a été empreinte de deux tendances principales: l'une, s'inscrivant dans l'effort de réflexion engagé au cours de l'année précédente, pour le poursuivre mais aussi en concrétiser les résultats; l'autre attachée à l'examen de problèmes concrets, de nature générale ou, le plus souvent, particulière.

Parmi les *problèmes de fond*, mentionnons tout d'abord l'étude engagée l'année précédente par la CPCUR sur les *activités et les structures des 3es cycles romands.* Il s'est agi pour l'essentiel de soumettre aux diverses commissions scientifiques les analyses et les options du rapport afin de vérifier les premières et de se prononcer sur les secondes. Un accent particulier devait être porté sur les effets des 3es cycles, d'une part sur la coordination des formations de base correspondantes, de l'autre sur la répartition des domaines de recherche concernés. Cette préoccupation est devenue une tâche permanente.

Parallèlement à ces démarches, la Commission permanente était autorisée à susciter la création d'enseignements de 3e cycle dans des domaines nouveaux. Dans le même ordre d'idées, elle avait à recenser les activités déployées au niveau post-gradué par les universités elles-mêmes et échappant par conséquent à une coordination romande officialisée, afin d'en faire bénéficier un nombre plus important de doctorants.

La CPCUR s'est acquittée d'une bonne partie de ces tâches en cours d'exercice. La CFR, quant à elle, s'est concentrée sur les incidences financières des projets de développement.

Dans l'ensemble, les analyses contenues dans le rapport de la CPCUR sur les différents 3es cycles n'ont pas été contestées par les commissions scientifiques. Les réponses fournies viennent confirmer l'objectif de base imparti à ces enseignements par la convention-cadre relative aux enseignements de 3e cycle: la formation spécialisée des doctorants et leur préparation à la recherche restent bien la tâche essentielle des 3es cycles.

Quant aux effets coordinateurs au niveau des 1er et 2e cycles et en ce qui concerne l'orientation et la répartition des domaines de recherche, ils varient grandement suivant les domaines. Il faudra certainement soutenir les velléités des commissions scientifiques à cet égard en étendant leur mandat dans ce sens.

Les démarches de la CPCUR en vue de mettre sur pied des 3es cycles nouveaux ont permis la naissance de trois projets, dont certains pourront démarrer au cours du prochain exercice, dans les domaines de la biologie animale, de la biochimie et du droit.

Pour préparer les conditions financières nécessaires au déploiement de ces nouvelles activités, la CFR mit à l'étude un projet de répartition des réserves que la CUR adopta en sa séance du 31 mai 1979.

Les organes romands ont également repris l'idée, admise au cours de l'exercice précédent, de *l'échange des plans de développement des universités romandes.* L'analyse à laquelle la CPCUR procéda mit toutefois en lumière à l'évidence l'incomparabilité des différents documents, tant au plan de la forme que du contenu, et l'impossibilité de les utiliser comme «révélateurs» de coordinations nécessaires. La Commission renonça par conséquent à l'idée d'une comparaison analytique, tout en maintenant quand même l'exigence de l'examen de ces documents dans la mesure où ceux-ci pouvaient mettre en évidence des problèmes concrets de coordination (création d'enseignements nouveaux, acquisition d'équipements scientifiques coûteux, etc.). Pour recenser de manière générale les domaines et disciplines susceptibles d'être coordonnés il apparut plus judicieux de procéder inversement en commençant par dresser une liste possible au niveau de la CPCUR, puis en questionnant les rectorats sur leurs intentions et l'opportunité d'une coordination dans ces différents secteurs.

Ces deux tâches n'ont pu être menées à bien au cours de l'exercice, faut de temps et en raison d'une série de retards. L'examen successif des options des universités en matière de développement devrait toutefois être repris au cours de l'exercice suivant.

Les organes romands se sont attachés enfin à définir *une politique romande de coordination* et codifier l'activité des organes romands sur la base d'une série de documents réunissant tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une convention-cadre, sorte de charte générale de la coordination interuniversitaire romande.

Sur le mandat de la CUR, un petit groupe de travail a été chargé de mettre au point un projet qui ne devait pas se limiter à codifier les usages de la coordination romande, mais poser les jalons d'une entreprise plus vaste sortant du cadre des enseignements de 3e cycle.

Ces travaux vont aboutir à la rentrée 1979/1980 à un document qui pourra être soumis à la CUR au début de l'année prochaine.

Quant aux *autres activités des organes romands*, elles englobent une série de tâches se rattachant à la mise au point de coordinations concrètes au niveau de la formation de base, à l'examen de projets de création présentés par une université, à des difficultés au niveau des capacités d'accueil, ou encore à des problèmes d'ordre particulier.

Au niveau de la formation de base, l'exercice a vu la naissance d'un projet de convention coordonnant les différents secteurs de l'archéologie, qui sera soumis à la CUR au début de l'année universitaire 1979/1980. La CPCUR a examiné, dans l'esprit de la convention romande de 1972, les projets genevois tendant à restructurer les études de psychologie. Enfin, elle a engagé une réflexion sur les moyens d'encourager concrètement et matériellement les coordinations réalisées à l'échelon du 2e cycle.

Quant aux problèmes causés par les limites des capacités d'accueil existantes, ils se sont concentrés sur les deux disciplines-type que constituent la médecine et la psychologie. Comme l'année précédente il fallut opérer des transferts d'étudiants en médecine au plan romand, surtout entre les Universités de Genève et Fribourg. Ces différentes actions furent coordonnées au niveau suisse par la Conférence universitaire suisse. Celle-ci est également à l'origine d'une enquête sur le problème des capacités d'accueil en psychologie, centralisée au plan romand sous l'égide de la CPCUR. Enfin, les organes romands ont été amenés à prévoir un dispositif applicable en cas d'engorgement aux disciplines autres que la médecine menacées de difficultés de capacité. Une série de mesures, de nature essentiellement préventive, devront être prises par la CUR au cours de l'année 1980.

Enumérons brièvement, en vrac, les problèmes particuliers qui durent encore être examinés en cours d'exercice: le recrutement des professeurs allemands par les universités romandes, les échanges d'enseignants entre notre pays et la France, le statut des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, une demande de la CEAT visant le subventionnement régulier de ses activités par les cantons romands, l'extension éventuelle de la revue alémanique «Perspektiven» à la Suisse romande.

Relevons enfin une décision de la CUR allant presque de soi dans l'esprit de la coordination universitaire romande: l'association du canton du Jura aux travaux de

cette coordination, à l'instar des cantons sans université qui y participent déjà (le Valais et le Tessin).

En guise de *conclusion*, relevons que l'année qui précède a vraiment marqué un pas dans la matérialisation des idées esquissées au cours de l'exercice antérieur. Le lien est particulièrement évident et harmonique en ce qui concerne les activités touchant aux enseignants de 3e cycle. Les réflexions engagées n'ont cependant pas encore été poussées jusqu'à leurs dernières conséquences sur le plan théorique et même pratique. Ce travail devra être poursuivi de manière conséquente, surtout dans le sens d'un élargissement du système à des 3es cycles nouveaux ou pas encore encadrés dans le giron communautaire. En outre, l'approche – par le biais des commissions scientifiques responsables de ces enseignements – des problèmes de coordination se posant au niveau de la formation de base et de la recherche dans leurs disciplines respectives devra aller de pair avec le recensement global des secteurs d'études nécessitant une coordination, conformément au «programme» indiqué à la page 4 de ce rapport.

Mais la coordination romande ne saurait s'épuiser dans cette tâche qui, si elle revêt un rôle central, ne dispense nullement de l'étude d'autres problèmes tout aussi concrets tels que capacités d'accueil, sélection, harmonisation des structures universitaires, etc. Aussi faudra-t-il ajouter, entre l'échelon des grands principes de la coordination, tels qu'ils seront formulés dans la convention-cadre générale, et celui des réalisations ponctuelles un plan général des actions à entreprendre dans tous ces domaines.

M.-C. BOSS-ORMOND
Secrétaire générale de la Conférence romande des départements de l'instruction publique des cantons universitaires